

BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE BANQUE TARNEAUD

TABLE DES MATIÈRES

A.	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNÉE	2
1)	DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL RETENU	2
2)	DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL.....	2
3)	DISTINCTION DES POSTES D'ÉMISSIONS.....	3
B.	ANNÉE DE REPORTING ET ANNÉE DE RÉFÉRENCE	3
C.	ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE LA SOCIETE BANQUE TARNEAUD	4
D.	ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES INCERTITUDES.....	6
1)	S'AGISSANT DE LA COLLECTE ET DU CONTROLE DES DONNÉES	6
2)	S'AGISSANT DES INCERTITUDES RELATIVES AUX FACTEURS D'ÉMISSIONS UTILISÉS (DONNÉES ISSUES DE LA BASE CARBONE).....	7
E.	EXCLUSION DE SOURCES ET DE POSTES D'ÉMISSIONS	7
F.	PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUE	7
G.	PUBLICATION DU BILAN	8
A.	UNE CULTURE DE GROUPE TOURNÉE VERS L'ENVIRONNEMENT	9
B.	LE PLAN D' ACTIONS DU GROUPE POUR LA PERIODE 2015-2017	10
C.	L'INTÉGRATION DU PLAN D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ BANQUE TARNEAUD AU SEIN DE SA POLITIQUE DE GROUPE	11

A. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNÉE

Raison sociale : BANQUE TARNEAUD

Sigle : BT

Code NAF/APE : 651 C Code SIREN : 754 500 551

Code SIRET : 754 500 551 00298

Adresse : 2 et 6, Rue Turgot – 87 000 LIMOGES

Nombre de salariés : 613

Description de l'activité :

BANQUE

1) DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL RETENU

Le bilan des gaz à effet de serre ci-dessous porte sur les exigences réglementaires à savoir les SCOPES 1 et 2 selon la norme ISO 14 064-1 ainsi que certaines émissions indirectes non obligatoires issues du SCOPE 3. Toutes ces émissions sont relatives aux activités de la société BANQUE TARNEAUD qui se trouvent sur le territoire national.

L'objectif étant de rapporter l'intégralité des émissions générées par les biens et activités exploités par la société BANQUE TARNEAUD sur le territoire national, le mode de contrôle retenu est un contrôle opérationnel.

- Le rapport suivant établit le bilan des émissions de GES des activités de la société BANQUE TARNEAUD sur le territoire national.
- Il est suivi de la synthèse des actions envisagées afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

2) DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL

D'après le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, le bilan doit distinguer :

- **Les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;**
- **Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de la personne morale.**

Le bilan suivant prend aussi en compte les émissions indirectes associées aux déplacements professionnels (autres que déplacements en voiture) et à la consommation de papier.

Ce bilan est réalisé à partir des données recueillies pour l'année 2014 pour toutes les entités exerçant sur le territoire national.

Afin d'obtenir un découpage plus fin des mesures et développer des plans d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le reporting a été réalisé par entité. Une comptabilisation et un suivi des données sont réalisés directement par immeuble pour un certain nombre d'entre eux et notamment pour ceux avec une surface de plus de 5 000 m².

Il est ainsi plus facile de détecter la source des pertes et progrès, en termes de consommation énergétique par exemple, pour une entité donnée. Plus le reporting environnemental de la société

BANQUE TARNEAUD est précis, plus les acteurs auront les moyens de réduire les émissions de CO₂, et les coûts associés à ces émissions.

Dans le tableau qui suit, les données recueillies ont été agrégées, elles correspondent ainsi à celles du groupe dans son ensemble.

3) DISTINCTION DES POSTES D'ÉMISSIONS

Postes inclus dans le champ réglementaire :

Emissions directes (comprenant les déplacements professionnels en voiture) et indirectes

Postes non précisés dans le champ réglementaire :

Achats de produits ou services (consommation de papier)

Déplacements professionnels (avion et train)

B. ANNÉE DE REPORTING ET ANNÉE DE RÉFÉRENCE

La réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national correspond à l'obligation réglementaire issue du décret n°2011-829 du 11 juillet 2011. Le présent document est la réponse de la société BANQUE TARNEAUD à cette obligation.

Ce bilan sera réalisé sur la base des données 2014 prises en compte dans le cadre de ses obligations réglementaires de reporting social et environnemental et agrégées dans le document de référence réalisé début 2015, ainsi l'année de reporting pour ce bilan sera 2014.

Un premier bilan a été émis en 2012 sur la base des données 2011, 2011 est donc considérée comme l'année de référence pour les bilans d'émissions de gaz à effet de serre présents et futurs.

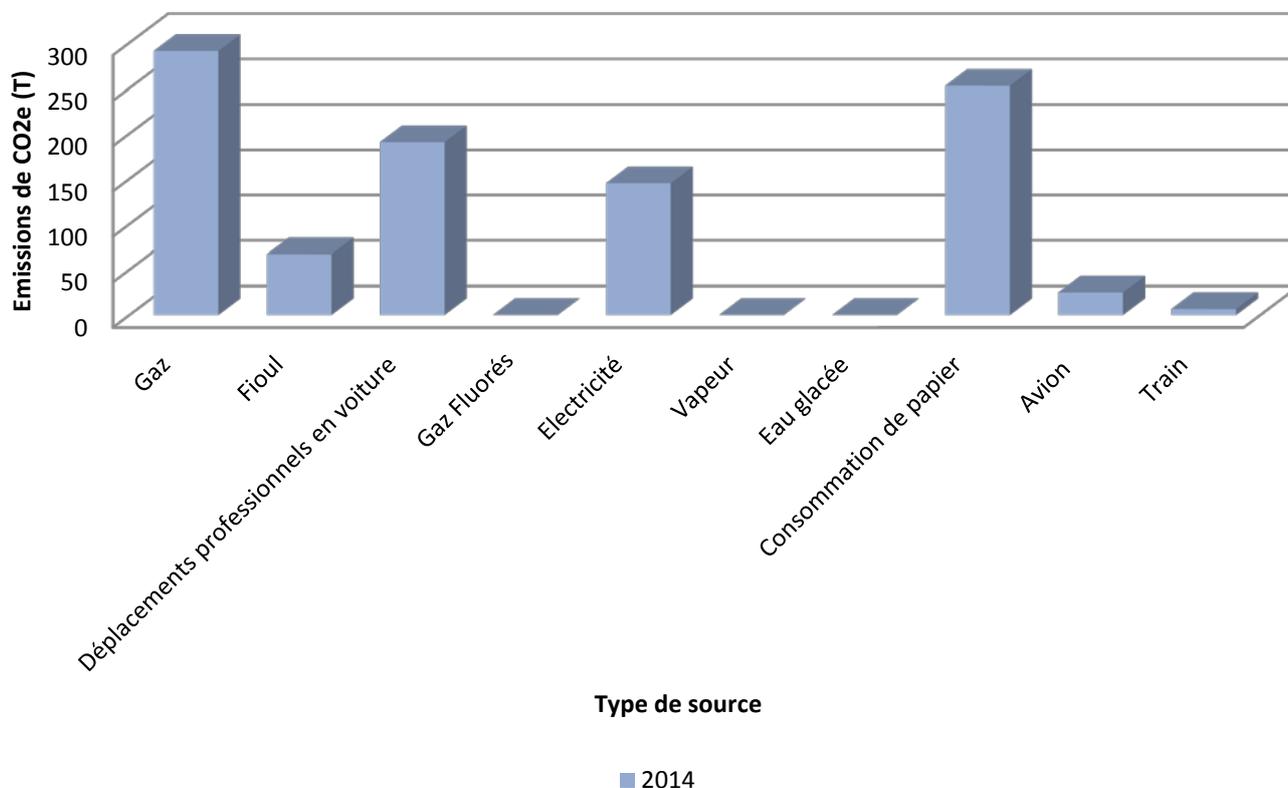
Année de reporting : 2014

Année de référence : 2011

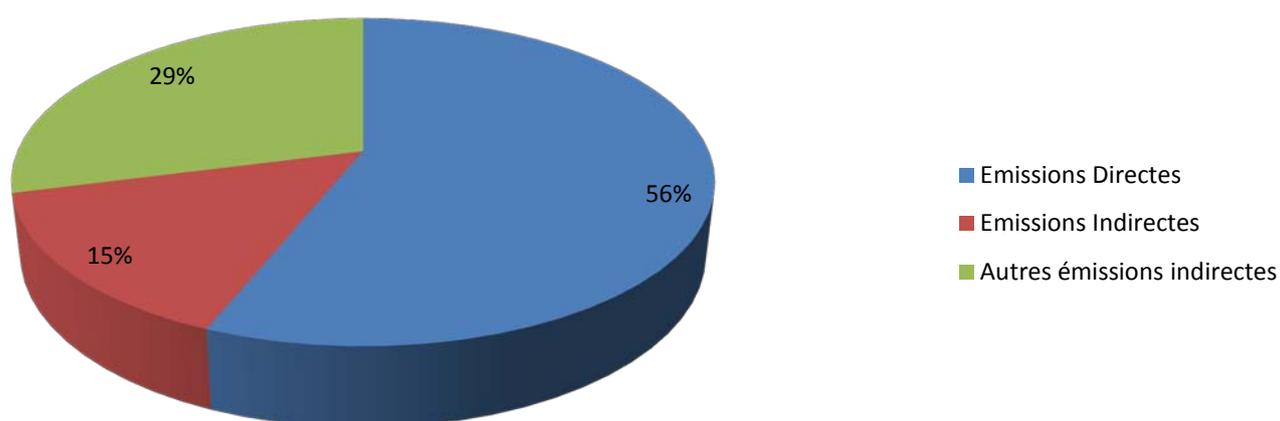
C. ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE LA SOCIETE BANQUE TARNEAUD

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Sources d'émissions	2011						2014						Différence année de référence et année de reporting
			CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	
Emissions directes de GES	1 - Émissions directes des sources fixes de combustion	Gaz	146				151		291				358		-207
		Fioul	5						67						
	2 - Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Déplacements professionnels en voiture	182				182		191				191		-9
	3 - Émissions directes des procédés hors énergie								0				0		
	4 - Émissions directes fugitives	Gaz Fluorés							0				0		
	5 - Émissions issues de la biomasse								0				0		
	Sous total					333						548		-215	
Emissions indirectes de GES	6 - Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Electricité	185				185		145				145		40
	7 - Émissions indirectes liées à la consommation, de vapeur, de chaleur ou de froid	Vapeur							0				0		
		Eau glacée							0						
	Sous total					185						145		40	
Autres émissions de GES	9 - Achats de produits ou services	Consommation de papier	64				64		252				252		-188
	13 - Déplacements professionnels	Avion							25				32		-32
		Train							7						
	Sous total					64						284		-220	
TOTAUX						582						978		-396	

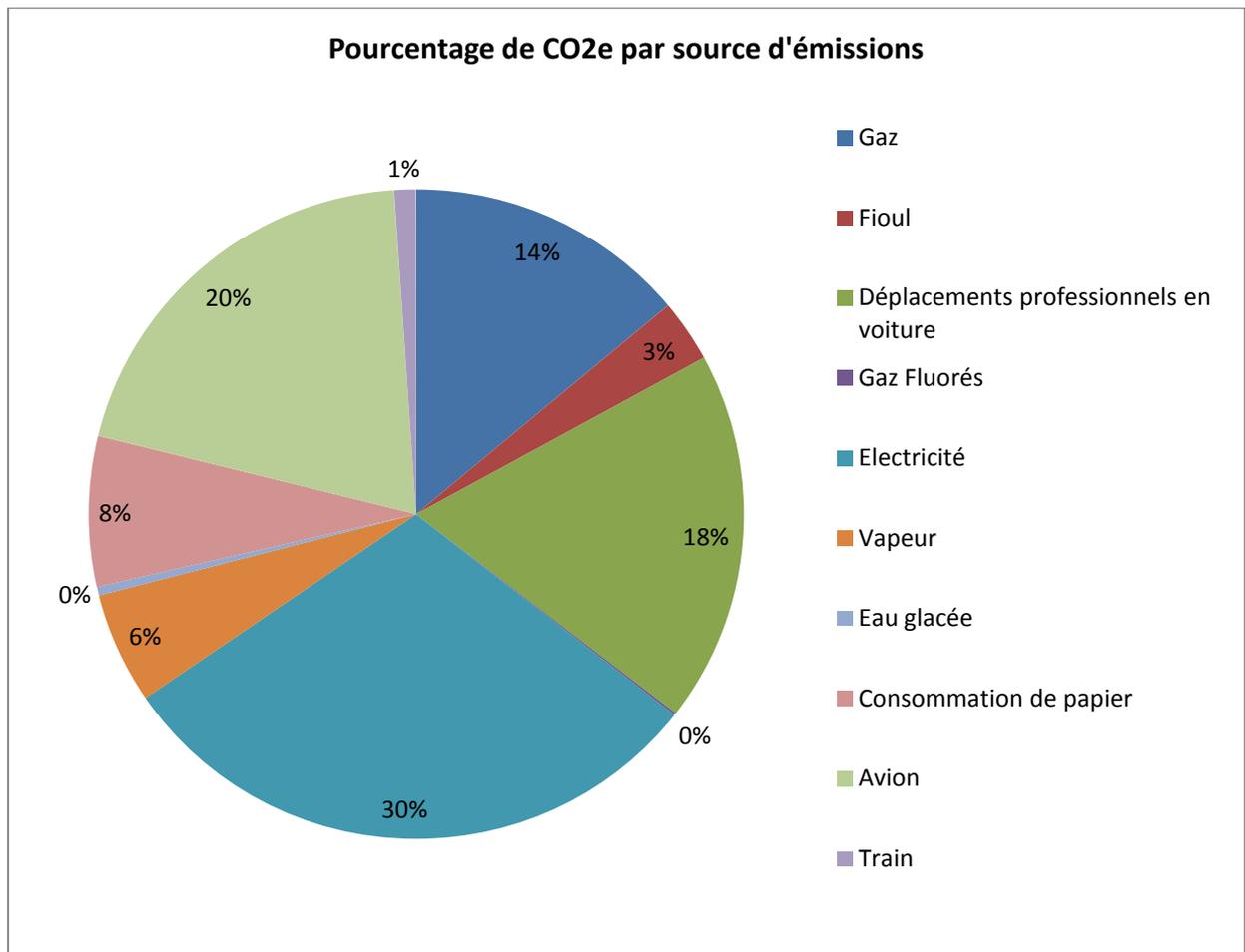
Emissions de CO2e par sources d'émissions banque TARNEAUD



Pourcentage d'émissions par catégorie



Pour les entités du Groupe implantées sur le territoire national, la consommation d'électricité constitue le premier poste d'émissions soit 30 % des émissions totales. Les déplacements en avion représentent 20 % des émissions, les déplacements en voitures 18 % et les consommations de gaz 14 %. Ces trois postes représentent les deuxième, troisième et quatrième plus gros contributeurs d'émissions de CO₂e suivis par la consommation de papier.



D. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES INCERTITUDES

1) S'AGISSANT DE LA COLLECTE ET DU CONTROLE DES DONNÉES

Le nombre important de données demandées et de contributeurs peut engendrer des erreurs de collecte et de reporting qui peuvent ne pas être détectées bien que le système s'améliore d'année en année sur le périmètre de couverture et la fiabilité des données (avec la mise en place de contrôles de cohérence notamment et d'un nouvel outil de collecte).

Depuis 2011 nous travaillons sur la fiabilité des données et sur l'exhaustivité du périmètre reporté, notamment sur les 4 sources d'émissions qui représentent 93% de nos émissions (Gaz, Papier, Transport, Electricité). Concernant le papier et le transport les sources sont multiples et nous sommes encore en phase de stabilisation du périmètre. En revanche courant 2014 lors de l'appel d'offres pour choisir un fournisseur unique de gaz, une demande de reporting a fait partie intégrante du cahier des charges adressé aux fournisseurs. Il permettra au Crédit du Nord et ses filiales d'avoir une fiabilité à 100 % sur le reporting du gaz qui est le plus gros facteur d'émissions à ce jour.

2) S'AGISSANT DES INCERTITUDES RELATIVES AUX FACTEURS D'ÉMISSIONS UTILISÉS (DONNÉES ISSUES DE LA BASE CARBONE)

Sources d'émissions	Incertainitudes sur le facteur d'émission
Gaz	5%
Fioul	5%
Déplacements professionnels en voiture	10%
Électricité	10%
Consommation de papier	20%
Avion	20%
Train	20%

E. EXCLUSION DE SOURCES ET DE POSTES D'ÉMISSIONS

Eu égard au périmètre réglementaire, aucune source ni poste d'émissions n'ont été exclu.

F. PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUE

Ci-dessous les facteurs d'émissions choisis pour réaliser le bilan de GES.

Catégories concernées	Facteurs d'émissions Base Carbone	Sources
Eau glacée	18g CO ₂ e/kWh Courbevoie - Réseau de La Défense	Base carbone
Vapeur	334g CO ₂ e/kWh Courbevoie - Réseau de La Défense	Base carbone
Électricité	60g CO ₂ e/kWh	Base carbone
Gaz naturel liquéfié (Scope 1)	205g CO ₂ e/kWh PCI	Base carbone
Gaz naturel (Scope 1)	201,6g CO ₂ e/kWh PCI	GUIDE DES FACTEURS D'EMISSIONS Version 6.1 (2010) Calcul des facteurs d'émissions et sources bibliographiques utilisées ADEME Les facteurs d'émissions utilisés sont seulement basés sur la combustion Chap 2, p 8 à 14.
Fioul domestique (Scope 1)	271,3g CO ₂ e/kWh PCI	
Train en France moyenne	25,3gCO ₂ e par passager,km	Base carbone
Court courrier (<1000km pour Base Carbone) (<500 km pour SG)	0,1550kg CO ₂ / passager.km x les km par 109 % (coefficient multiplicateur pour surplus de conso)	Guidelines to Defra's GHG conversion factors for company reporting Updated May 2014 Table 27: Average CO ₂ emission factors for passenger flights for 2014 GHG Conversion Factors(p23)
Moyen courrier > 500 et < 1600 km	0,0879kg CO ₂ / passager.km x les km par 109 %(coefficient multiplicateur pour surplus de conso)	
Long courrier (>4000km pour Base carbone) (> 1600 km pour SG)	0,1112kg CO ₂ / passager.km x les km par 109 %(coefficient multiplicateur pour surplus de	

	conso)	
Papier issu de fibre recyclée	0,99t CO ₂ e / t	analyse de cycle de vie carbone réalisé par SG sur le papier dans le cadre de son appel d'offres réalisé en 2012
Papier issu de fibres vierges	2,05t CO ₂ e / t	Greenhouse Gas Emissions From Management of Selected Materials in Municipal Solid Waste, United States Environmental Protection Agency, September 2006.p24.
Moyenne véhicule essence	2,424Kg CO ₂ e par litre	Ademe, 2010, chapitre 2 Bilan Carbone p.8
Moyenne véhicule diesel	2,662Kg CO ₂ e par litre	Ademe, 2010, chapitre 2 Bilan Carbone p.8

Les facteurs d'émissions retenus sont soit issus de la Base carbone, soit issus de la méthodologie utilisée par Société Générale et basée sur le GHG Protocol (notamment lorsque les FE ne sont pas dans la Base Carbone ou que ceux utilisés par le Groupe sont plus précis comme par exemple pour le facteur d'émissions du papier).

G. PUBLICATION DU BILAN

Une publication du bilan sera faite sur le site internet suivant :

<http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse/environnement>

Responsable du suivi : Alain CANTIN

Fonction : Directeur de la Logistique et de L'Organisation

Adresse : 2 et 6, Rue Turgot – 87 000 LIMOGES

Tel : 05.55.44.59.32

Mail : alain.cantin@tarneaud.fr

SYNTHÈSE DES ACTIONS ENVISAGÉES EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA SOCIÉTÉ BANQUE TARNEAUD

A. UNE CULTURE DE GROUPE TOURNÉE VERS L'ENVIRONNEMENT

Suite au programme de neutralité carbone appliqué entre 2008 et 2012, le Groupe a adopté, en juillet 2012, une nouvelle stratégie de réduction de son impact carbone de 2012 à 2015, en renforçant ses ambitions par un double objectif.

- Réduction de 11 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par occupant (hors recours à l'achat d'électricité verte).
- Augmentation de l'efficacité énergétique de 13 % d'ici fin 2015 par rapport à 2012.

Par ailleurs, le Groupe s'est donné pour nouvel objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par employé d'ici à 2020 par rapport à 2014. Suite à l'adoption de ce nouvel objectif de réduction, le Groupe devra déterminer les objectifs intermédiaires pour l'économie d'énergie, la consommation de papier et les déplacements professionnels à l'horizon 2020.

Afin d'atteindre les objectifs 2012-2015, la banque devra diminuer d'environ 6 % les émissions de CO₂ et de 7 % la consommation d'énergie d'ici fin 2015 par occupant. Depuis 2005, le Groupe réalise un inventaire des émissions de GES conforme au GHG Protocol.

Cette politique a notamment donné lieu aux actions concrètes suivantes :

- 1) **la mise en place d'un dispositif de taxe carbone interne** qui permet de faire payer à chaque pôle d'activité et Direction fonctionnelle une taxe carbone interne, en fonction de leur empreinte carbone (10€/ tCO₂) et l'affectation des revenus de cette taxe à des initiatives internes d'efficacité environnementale. En 2015, 56 initiatives portant sur l'immobilier, l'informatique, le papier, les transports et les déchets, ont été récompensées. Sur les trois ans d'existence de ce dispositif, le Groupe a réalisé en moyenne une économie récurrente annuelle de 13 M€ sur les frais généraux et 4 700 tCO₂ (soit 1,4 % des émissions de GES du Groupe) ;
- 2) **un programme sur les bâtiments** : de nouveaux immeubles certifiés et avec des performances énergétiques fortes ; outil interne (le Référentiel Bâtiment responsable) destiné à évaluer les performances environnementales du parc Société Générale, développement des outils de suivi et de mesure des consommations ;
Le Groupe s'est fixé un objectif de 15% d'augmentation des performances énergétiques sur les immeubles centraux en 2015 par rapport à 2012. Pour cela, il s'est doté de plusieurs outils, dont un outil de Diagnostic Environnemental qui permet d'évaluer les performances environnementales du parc et un outil de pilotage énergétique, qui permet de suivre en temps réel les consommations énergétiques d'un immeuble (développé sur 3 sites pilotes en 2015). Par ailleurs des actions ont été menées sur les bâtiments existants : Pilotage des données de consommation (système de télé comptage – baisse de 9.8% des consommations énergétiques) et rénovation des immeubles (Réduction de la consommation d'énergie de 5 Gwh/an) ;
- 3) **14 % de la consommation d'électricité d'origine renouvelable et 418 MWh /an de production d'ENR en propre pour le périmètre mondial** ;

Les émissions évitées grâce à la production et la consommation d'électricité d'origine renouvelable est de 17 905 tonnes de CO₂.

B. LE PLAN D' ACTIONS DU GROUPE POUR LA PERIODE 2015-2017

Un nouveau projet qui s'inscrit dans la continuité du précédent en renforçant les ambitions à plusieurs titres :

- **avec un double objectif quantitatif** (réf 2012) :
 - un objectif de réductions des émissions de Gaz à effet de serre (GES) par occupant de 11% par rapport à 2012 d'ici fin 2015 (hors recours à l'achat d'électricité verte) ; Il reste un effort supplémentaire de 6 % par rapport aux émissions de 2014 pour atteindre cet objectif ;
 - un objectif d'efficacité énergétique de 13% par rapport à 2012 d'ici fin 2015 ; ce qui représente un effort d'efficacité énergétique supplémentaire de 7 % sur 2015, puisque nous avons déjà atteint 6% sur la période 2012-2014.

- **avec une double incitation** :
 - **taxe carbone interne** payée par chaque ligne métier et les directions fonctionnelles basée sur leur profil environnemental
 - **affectation** des revenus de la taxe à des **projets internes d'efficacité environnementale** qui sont présentés par toute entité et qui a démontré l'additionnalité environnementale et l'intérêt économique du projet. Ce mécanisme permet de montrer que les actions environnementales sont aussi des opportunités de création de valeur et d'innovation pour la banque.

Aujourd'hui, les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie (directes et indirectes), représentent 70% de l'ensemble des émissions en 2014, dont 47 % pour la seule consommation d'électricité.

La maîtrise des consommations d'énergie du Groupe est essentielle ; les plus gros efforts portent sur les bâtiments et sur l'informatique :

- + volonté de mieux connaître les consommations de fluides (énergie, eau) à travers la mise en place d'outils de mesure, permettant ainsi d'assurer un suivi plus fin des incidents. Ces programmes se développent dans le Réseau en France et au niveau des immeubles du Siège (Déploiement d'un outil de Diagnostic Environnemental et d'un outil de pilotage énergétique).
- + ambition de construire ou de rénover des bâtiments (immeuble de bureau ou agences) avec des performances énergétiques améliorées et en conformité avec le RBR (Référentiel Bâtiment Responsable) (ex. : d'importants travaux ont été réalisés dans les agences du réseau Société Générale et Banque Rhône Alpes au niveau du nouveau siège de Société Générale New York et au sein de l'entité PEMA en Allemagne, l'immeuble Basalte livré en 2013 et labélisé HQE Construction, etc.). Tous ces travaux ont permis une réduction de la consommation d'énergie de 5 Gwh/an, ce qui représente 1 500 tCO₂.
- + recours aux énergies renouvelables. En 2014, 14% de la consommation d'électricité du Groupe est d'origine renouvelable.
- + audit des immeubles centraux afin d'obtenir la certification ISO 50001.

Liés à l'activité des métiers, des optimisations en matière de déplacements professionnels sont possibles et les actions qui sont menées, au-delà de l'aspect sensibilisation, sont plutôt des actions transversales comme :

- l'élaboration d'une politique voyage en matière d'utilisation du train ou de l'avion qui s'applique à l'ensemble du Groupe (ex utiliser le train pour des lignes Paris-Londres, Paris Genève, Paris Luxembourg, etc.) ;
- efforts pour réduire le contenu carbone de notre flotte automobile, pour les nouveaux véhicules commandés, le taux d'émission autorisé est de 120g de CO₂/km, soit 10g de moins que le taux d'émission moyen autorisé par l'Union Européenne ;
- promotion de solutions alternatives à l'utilisation individuelle de véhicules. Au siège une plateforme de covoiturage et un service d'auto partage sont en place. CGI et ALD International ont mis à disposition de leurs salariés des vélos mécaniques et électriques, utilisés pour les déplacements pendulaires et certains trajets professionnels ;
- Incitation au recours aux véhicules propres (Hybrides ou électriques) ;
- la mise en place de solution de télétravail dans plusieurs entités du Groupe contribue à la limitation des déplacements quotidiens.

Pour la consommation de papier reprographique, l'objectif est la rationalisation de sa consommation c'est-à-dire réduire la consommation tout en ayant un recours plus important au papier recyclé. Le papier de bureau éco-labélisé atteint 100% en France et 69% dans le monde.

Les actions répertoriées, en relation souvent avec des projets transversaux, sont d'ordre technique :

- le renouvellement du parc d'imprimantes par des imprimantes uniquement recto verso et leur configuration systématique ;
- la réduction du nombre d'imprimantes et des imprimantes individuelles ;
- Les projets de dématérialisation et d'optimisation des états d'impression sont parmi les actions contributrices importantes.

Le recours accru au papier recyclé réduit l'impact environnemental du Groupe. Pour la France, le recours obligatoire au prestataire central permet de contrôler la qualité du papier (recyclé ou éco labélisé) et les campagnes de sensibilisation ou - mieux - les consignes du management permettent d'augmenter cet usage (Tour Granite uniquement approvisionnée en papier recyclé). Cet exemple se décline peu à peu à travers le Groupe.

C. L'INTÉGRATION DU PLAN D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ BANQUE TARNEAUD AU SEIN DE SA POLITIQUE DE GROUPE

La BANQUE TARNEAUD promeut et applique la politique environnementale du groupe Société Générale au sein de ses 7 filiales bancaires.

Fin 2013 le Banque Tarneaud a confié la gestion de son parc immobilier au groupe Société Générale pour bénéficier pleinement de sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour les immeubles centraux :

La Direction de l'immobilier du groupe Société Générale applique aujourd'hui une politique énergétique reposant sur 4 principes :

- réduire et minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement ;
- diminuer les coûts associés à la consommation des ressources naturelles et énergétiques par une utilisation rationnelle et optimisée ;
- assurer une attente constante au confort de collaborateurs et à l'accueil des Clients ;
- assurer notre conformité réglementaire.

et sur un engagement de la direction :

- poursuivre la réduction globale de la consommation d'énergie sur l'ensemble des sites ;
- porter les immeubles propriétaires au meilleur niveau de performance énergétique et environnementale ;
- profiter des opportunités du marché et du contexte immobilier pour occuper des immeubles répondant au mieux à l'évolution des exigences du cœur de métier de l'entreprise (fiabilité, continuité d'activité) et aux attentes des occupants en termes de confort, santé, accessibilité, services et efficacité énergétique.

Le suivi énergétique comporte une revue annuelle, comprenant :

- un système de management de l'énergie ;
- un programme de travaux pluriannuels qui fait l'objet d'une réunion budgétaire tous les ans ;
- une synthèse des relevés d'énergie.

Qui est possible grâce à :

- un Outil de diagnostic énergétique ;
- une fiche de synthèse par immeuble ;
- un TSA énergétique ;
- une Cartographie des immeubles.

Pour les agences :

La Direction de l'immobilier du Groupe Société Générale pour la banque de détail en France poursuit l'application de la charte d'aménagement des agences mise en place en 2013 par la Banque Tarneaud dans laquelle toutes les préconisations visent à diminuer les émissions des gaz à effet de serre, par exemple :

- remplacer les menuiseries extérieures par des profilés aluminium à rupture de pont thermique, et remplissage par du double vitrage feuilleté. Mais cela est pratiqué depuis de nombreuses années déjà ;
- utiliser des revêtements respectueux de l'environnement et du confort des utilisateurs ;
- remplacer les éclairages intérieurs et les enseignes extérieures par de la technologie LED.

Cette charte d'aménagement comprend également un catalogue de mobilier de fabrication européenne (française ou espagnole) pour éviter les émissions indirectes liées au transport de marchandises.